AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-7-71 195706

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS — Tel: (49) 41.35.55 —

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 130 - JUILLET 1971 - Supplément n° 1.

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le deuxième vol de vers de la grappe, qui a débuté au cours de la première décade du mois, a atteint son maximum autour du 20 juillet. L'Eudémis domine au cours de cette deuxième génération.

. Dans les Charentes, ce vol est particulièrement intense, et dans les vignobles habituellement sensibles, un traitement devra être exécuté entre le début et le milieu de la semaine prochaine, selon le choix du produit.

. Dans le vignoble du Haut-Poitou, des pontes importantes viennent d'être déposées dans de nombreuses parcelles. En conséquence, dans toutes les vignes sujettes à ces attaques - notamment dans les secteurs de Varennes, Charrais, Coteaux de Blaslay, Marigny-Brizay, et Beaumont - un traitement est à exécuter au cours de la première moitié de la semaine prochaine.

Ces traitements seront effectués si possible par poudrage. Sinon, procéder de préférence par pulvérisation pneumatique, en visant les grappes, (voir le Bulletin n° 126 de mars, pour la liste des produits pouvant être utilisés).

ARAIGNEE JAUNE

Dans les Charentes, de nouveaux foyers ont été découverts. Dans ces vignobles, rester vigilant, et intervenir si nécessaire ; il est possible d'avoir recours à des produits mixtes Tordeuses-Acariens pour réaliser le traitement contre les vers de la grappe.

MILDIOU

La situation reste inchangée depuis notre dernier bulletin.

- Dans les vignobles sains, en raison de la végétation toujours active et de l'absence de rognages, si aucun traitement n'a été réalisé depuis notre dernier avis, intervenir dès que possible.
- Dans les foyers, il est prudent d'effectuer une nouvelle protection.

BLACK-ROT

Dans les vignobles du Haut-Poitou qui n'ont pas été protégés depuis notre dernier avis, il est conseillé d'effectuer dès que possible un traitement en raison de la végétation toujours très active.

OIDIUM

Demeurer vigilant, les conditions climatiques restant favorables à ce parasite.
Dans les vignes sensibles, effectuer de préférence un poudrage.

POMMIERS - POIRIERS

CARPOCAPSE

Le premier vol se termine, mais des pontes importantes ont encore été observées au cours de ces derniers jours. D'autre part, les derniers papillons sont susceptibles de déposer de nouvelles pontes dans les jours à venir. En conséquence, dans les vergers du Poitou et notamment de la Gâtine, il est nécessaire de poursuivre la protection des fruits en réalisant un nouveau traitement, lequel devra être appliqué avant la fin de la semaine en cours.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 149

PUCERONS VERTS

De nouveaux foyers se sont formés dans certains vergers. Intervenir, s'il y a lieu, en choisissant un insecticide actif vis-à-vis des carpocapses et des pucerons.

PUCERON LANIGERE

Dans quelques vergers, l'on peut constater leur présence sur les troncs ou les branches des arbres, ou même parfois sur les jeunes rameaux. Pour les combattre, réaliser un traitement avec l'un des produits suivants :

- azinphos : 40 g./hl
- endosulfan : 60 g./hl
- mevinphos : 50 g./hl
- oxydéméton-méthyl : 25 g./hl
- parathion : 30 g./hl
- vamidothion : 50 g./hl. Ce dernier insecticide est le plus efficace pour lutter contre ce ravageur.

ARAIGNEES ROUGES

Le temps chaud que nous subissons actuellement depuis le début du mois de juillet a favorisé les pullulations d'araignées rouges. Suivre leur évolution, et intervenir si nécessaire, en ayant recours de préférence à un acaricide spécifique (Voir le Bulletin n° 126 de mars).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 22 JUILLET 1971 - Précédente note : Bulletin n° 130.